

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SIXIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
17e séance
tenue le
vendredi 25 octobre 1991
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 17e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.17
5 novembre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le premier orateur ce matin est l'observateur de la Suisse, à qui je donne maintenant la parole.

M. CHENAUX-REPOND (Suisse) : L'année que nous venons de vivre nous a réservé des progrès inespérés et bienvenus dans le domaine du désarmement.

La conclusion de l'Accord START et les réductions unilatérales annoncées récemment par les Etats-Unis et l'Union Soviétique devraient faciliter l'extension du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995. Après les nouvelles adhésions et les intentions d'adhésion annoncées par la France et la Chine, cet important traité est devenu quasi universel. Nous sommes convaincus que les quelques Etats qui n'en sont toujours pas parties tiendront compte de ces développements.

Ce constat positif est cependant terni par des événements qui viennent rappeler la problématique de la prolifération des armes ABC. Nous pensons en particulier aux découvertes alarmantes des violations flagrantes, par l'Iraq, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le système de garanties appliqué par l'Agence, qui ne concerne jusqu'ici que des installations dûment déclarées comme étant soumises aux accords de garanties, est mis en cause. Il appartient à l'Agence et à ses Etats membres d'en tirer les conséquences et de renforcer le système actuellement en usage. Les inspections de la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq, auxquelles la Suisse contribue en mettant des experts à disposition, fournissent des expériences précieuses à cet égard.

La responsabilité première du contrôle des exportations de matériel de guerre et de biens servant à la fabrication d'armes de destruction massive incombe aux Etats. Le 24 septembre dernier, M. Roland Dumas, Ministre des affaires étrangères de la France, a déclaré devant cette assemblée générale que son pays s'applique dès maintenant à respecter le contrôle intégral de ses exportations liées à l'énergie nucléaire. Le lendemain, M. Douglas Hurd, Secrétaire britannique aux affaires étrangères, a annoncé de la même tribune que son gouvernement allait, lui aussi, appliquer dorénavant une politique de "full-scope safeguards".

M. Chenaux-Repond (Suisse)

C'est avec une grande satisfaction que le Gouvernement suisse a pris connaissance de ces deux déclarations. A son tour, le 23 octobre, il a décidé l'application d'une même politique de contrôle intégral des exportations nucléaires vers des pays non dotés de l'arme nucléaire. Ces exportations ne seront désormais autorisées que si l'ensemble des installations et activités nucléaires des pays destinataires sont soumises aux garanties d'utilisation pacifique de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Chenaux-Repond (Suisse)

Une telle politique de "full-scope safeguards" ne pourra cependant contribuer pleinement à la non-prolifération des armes nucléaires que si elle est appliquée par la totalité des pays fournisseurs. Nous invitons par conséquent les quelques pays fournisseurs qui ne l'auraient pas encore fait à prendre également les décisions nécessaires à cet effet.

Dans le domaine du contrôle des exportations, le Gouvernement suisse prépare en outre une nouvelle réglementation qui devrait permettre de mieux contrôler l'exportation de technologie et d'équipements à double usage, pouvant servir à des fins pacifiques comme à la fabrication d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Avec une telle ordonnance, la Suisse sera en mesure d'appliquer complètement le régime de contrôle de la technologie relative aux missiles.

La guerre du Golfe a démontré - s'il était encore besoin - les conséquences de l'armement excessif d'un Etat. L'étude d'un groupe d'experts gouvernementaux sur les moyens de favoriser la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques vient donc à point nommé et contient des conclusions et recommandations fort intéressantes. Nous nous félicitons qu'un expert suisse ait pu contribuer en tant que consultant à la rédaction de ce document.

Parmi les recommandations du Groupe d'experts, l'établissement d'un registre universel et non discriminatoire des Nations Unies pour les transferts d'armes conventionnelles nous paraît particulièrement utile pour parvenir à plus de transparence dans ce domaine.

Fidèle à l'intérêt qu'elle a toujours marqué pour la codification et le développement du droit humanitaire applicable aux conflits armés, la Suisse a montré une préoccupation constante à l'égard des armes propres à causer des maux superflus. A ce titre, elle participe aux efforts entrepris par certains Etats dans le domaine des armes laser utilisées à des fins antipersonnelles en vue d'aveugler l'adversaire et, d'une manière générale, des armes dites nouvelles. La délégation suisse constate avec satisfaction que la question sera à l'ordre du jour de la prochaine Conférence générale de la Croix-Rouge, qui se tiendra à Budapest à la fin du mois de novembre.

Dans ce même contexte des armes susceptibles de causer des souffrances excessives, ma délégation tient à rappeler qu'elle a récemment attiré

M. Chepaux-Repond (Suisse)

l'attention des Etats parties aux Conventions de Genève sur la possibilité qui leur est offerte d'utiliser les installations techniques du Centre d'essais d'armes du Département militaire fédéral à Thoun, en vue de faire tester leurs armes ou munitions de petit calibre.

Mon pays soutient activement les travaux de la Conférence du désarmement à Genève. Pour la première fois, la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète des armes chimiques semble à portée de main. Nous nous félicitons tout particulièrement de la récente initiative du Président américain, relative à la destruction des stocks d'armes chimiques. Avec la possibilité d'ouvrir la totalité des installations de l'industrie chimique dite "capable" aux inspections internationales, une lacune importante dans le système de vérification serait comblée. Nous espérons qu'il sera possible de résoudre rapidement les problèmes restés en suspens, notamment en matière de vérification.

Une autre tâche importante de la Conférence du désarmement est la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires. De par sa composition, la Conférence du désarmement nous semble pour le moment être le seul organe multilatéral qualifié pour négocier sur ce sujet. Nous espérons par conséquent qu'un mandat de négociation pourra bientôt être confié au Comité spécial sur les essais nucléaires. Entre-temps, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, auquel la Suisse prend une part active, devrait poursuivre ses travaux.

Pour terminer, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que la Suisse - qui participe activement aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur et qui en est le pays hôte - a posé en mars dernier sa candidature pour devenir membre à part entière. Elle espère que cette candidature sera acceptée.

Mgr TAURAN (Saint-Siège) : Monsieur le Président, je me réjouis tout d'abord de votre élection à la présidence de cette commission et vous adresse mes chaleureuses félicitations. Le fait que vous appartenez à la nation polonaise nous rappelle le rôle capital que votre pays a joué récemment en

Mgr Tauran (Saint-Siège)

Europe. La Pologne et les Polonais ont été parmi les premiers à entreprendre "le pèlerinage vers la liberté" qui a permis à tout un continent de devenir progressivement un lieu où les droits des peuples ne sont pas seulement inscrits dans les textes constitutionnels ou internationaux, mais deviennent des réalités bien concrètes.

En pensant à cette "épopée" de la liberté, je songe aussi à la leçon que l'on peut tirer : il est possible de changer le visage d'une société, de la rendre plus humaine, plus démocratique, plus digne de l'homme et de le faire sans coup férir. La lutte armée, la guerre ne sauraient être des moyens adaptés pour la solution des problèmes de société ou des problèmes politiques. Et nous voici tout naturellement parvenus au sujet qui occupe cette commission, plus spécialement chargée du désarmement.

Depuis la session de l'an dernier, le monde a vu se déchaîner des conflits dévastateurs, je pense en particulier à la guerre du Golfe et à celle qui est en train de déchirer la Yougoslavie.

Le premier sentiment qui surgit en chacun de nous, me semble-t-il, est la tristesse. Tristesse de devoir constater que les hommes ne savent pas toujours tirer profit des enseignements de l'histoire. Après la tragédie du second conflit mondial, les guerres coloniales, les crises du Moyen et de l'Extrême-Orient, on aurait pu penser, en effet, que les responsables des nations avaient finalement compris ce que le pape Jean-Paul II affirmait, le 12 janvier de cette année : "La paix obtenue par les armes (ne fait) que préparer des nouvelles violences."

Hélas nous connaissons tous ici les problèmes humains et politiques qui perdurent au Moyen-Orient et que la prochaine Conférence de la paix qui s'ouvrira dans quelques jours à Madrid devrait contribuer à résoudre, par le dialogue et par la négociation.

Nous sommes encore témoins - et avec quelle amertume - du nouveau front qui s'est ouvert au flanc de l'Europe : cette plaie sanglante de la guerre civile qui lacère la Yougoslavie.

Le processus promu par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), commencé en 1972, a recueilli, dans l'Acte final de 1975, le consensus de pays aujourd'hui au nombre de 38, autour d'un certain nombre de

Mgr Tauran (Saint-Siège)

principes qui ont inspiré l'évolution des rapports entre les nations européennes et qui s'expriment dans un engagement qui pourrait être ainsi formulé : la guerre ne sera plus utilisée pour résoudre les différends. Nous voyons aujourd'hui, en ce moment même où je parle, ce grand acquis de la conduite internationale bafoué par des peuples européens que la géographie et l'histoire ont rendus voisins.

Mgr Tauran (Saint-Siège)

La question du désarmement n'est donc pas une simple question académique; c'est une nécessité dont dépend la survie de notre monde. L'expérience de ces derniers mois suffit à démontrer l'inutilité et la cruauté de la guerre en elle-même. Le Saint-Siège, pour sa part, a tenu et tient à tous le même langage, à savoir la guerre, avec les moyens destructeurs fournis par la technologie moderne, ne résoudra jamais de façon définitive les problèmes des rapports entre les peuples.

Le fait que désormais toute action militaire n'est plus circonscrite aux seuls belligérants mais devient aussitôt régionale, voire même mondiale, la capacité de destruction des armements existants qui peuvent anéantir les infrastructures de tout un pays et priver les populations civiles de ressources essentielles à leur subsistance, les conséquences écologiques qui en découlent, sont autant d'éléments à considérer avant de se lancer dans ce qu'il faut bien appeler une aventure. En tout cas, il est absolument nécessaire d'épuiser avant toute chose tous les moyens pacifiques que le droit international met à la disposition de tous pour trouver des solutions dignes de l'homme, avant de déclencher quelque guerre que ce soit, et il convient toujours de mesurer avec grande conscience si les maux que l'on va provoquer sont proportionnés aux objectifs pour lesquels on a décidé de s'engager dans le combat.

C'est ainsi que, des années durant, la communauté des nations a mis sa confiance dans la dissuasion nucléaire : on redoutait tellement l'emploi de cette arme particulièrement destructrice que personne n'a osé l'utiliser. Mais, dans ce cas, on doit parler d'une solution de détresse car la non-guerre n'est pas la paix.

Aujourd'hui le nouveau climat international tend à promouvoir le dialogue et la confiance mutuelle, et donc persister dans une politique de dissuasion nucléaire devient de plus en plus contestable. Les récents traités de désarmement s'efforcent d'ailleurs justement de la réduire au niveau le plus bas et d'augmenter surtout la confiance.

Je voudrais faire résonner ici la voix du pape Jean-Paul II qui, dans sa dernière Encyclique, "Centesimus Annus", affirmait :

"Non, jamais plus la guerre, qui détruit la vie des innocents, qui apprend à tuer et qui bouleverse également la vie de ceux qui tuent, qui

Mgr Tauran (Saint-Siège)

laisse derrière une traînée de rancoeurs et de haines, rendant plus difficile la juste solution des problèmes mêmes qui l'ont provoquée. De même qu'à l'intérieur des Etats est finalement venu le temps où le système de la vengeance privée et des représailles a été remplacé par l'autorité de la loi, de même il est maintenant urgent qu'un semblable progrès soit réalisé dans la communauté internationale."

C'est pourquoi le Saint-Siège considère que les efforts de désarmement sont une priorité pour les responsables des nations. Ainsi on ne peut que se réjouir de la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, en juillet dernier. Le Saint-Siège a pris également acte de la récente décision des grandes puissances nucléaires d'éliminer les armes nucléaires à courte portée. Ce sont là des gestes que l'humanité doit saluer avec reconnaissance.

Nous espérons que bientôt on arrivera aussi à la conclusion d'une convention sur l'interdiction universelle, globale et contrôlable des armes chimiques.

La réduction des forces conventionnelles en Europe, consacrée par le Traité signé à Paris le 19 novembre 1990, ainsi que l'adoption de mesures de confiance et de sécurité qui lient les Etats participants à la CSCE sont également des étapes significatives qu'il serait souhaitable de faire franchir à d'autres régions du monde. Les Européens sont parvenus, en effet, à innover en la matière, et, me semble-t-il, grâce à trois techniques, à savoir des mesures effectives de vérification et de contrainte, une réduction progressive des armements, et, enfin, des politiques de coopération et de confiance. Ces procédures devraient servir d'exemple car, dans le fond, une conception moderne de la sécurité consiste à prévenir plutôt qu'à guérir!

Conscients, en cette fin d'année 1991, des risques d'un surarmement, nous devons reconnaître toutefois certains grands dangers auxquels il convient de porter remède sans tarder, et j'en signalerai deux. Alors que l'on parle de désarmement, on continue toutefois à moderniser les armes nucléaires et à s'armer davantage et tout cela, bien souvent, aux dépens du bien-être des populations. Le second danger, le commerce des armes, est un commerce florissant puisqu'un million et demi de dollars, dit-on, serait dépensé chaque minute dans le monde pour l'achat de matériel militaire.

Mgr Tauran (Saint-Siège)

Le Saint-Siège a toujours souhaité que l'on crée les conditions susceptibles de favoriser la conversion de parties de plus en plus importantes des crédits militaires au bénéfice du financement des politiques de développement et d'environnement. Des initiatives concrètes, d'ailleurs, pourraient être prises en ce domaine. Certains ont suggéré, par exemple, l'ouverture d'un registre où seraient consignés les transferts d'armements ou encore les ventes d'armes.

Dans le fond, il s'agit de savoir si le règlement des contradictions et des conflits internationaux va continuer à se faire par la force des armes. L'Organisation des Nations Unies, depuis 46 ans, s'efforce avec persévérance de :

"réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix."

Je viens de citer l'Article I de la Charte de l'Organisation!

Il faut rendre hommage, je crois, à cette noble mission de l'Organisation des Nations Unies et plus encore lui donner les moyens d'être toujours davantage en mesure d'aider à la solution pacifique des conflits et de contrecarrer les velléités militaristes qui menacent toujours la communauté internationale.

L'Eglise catholique désire redire ici, avec la force de sa conviction mais aussi de son expérience multiséculaire au service de la paix, que la guerre n'est pas une fatalité. La justice, la solidarité, l'estime du prochain, le respect de l'opinion d'autrui et des choix libres et légitimes des peuples sont les bases sur lesquelles repose la convivialité humaine.

Voilà pourquoi il ne saurait y avoir de désarmement si les droits humains, les libertés fondamentales de l'homme, l'état de droit ne sont pas respectés et promus par tous les gouvernements.

Mgr Taurau (Saint-Siège)

Voilà pourquoi l'effort de désarmement serait illusoire s'il n'était accompagné de l'élimination effective des situations d'injustice, du respect des justes aspirations des peuples à la liberté, à l'autodétermination, à la possession d'une patrie, à la vie dans la dignité. C'est à ces grandes valeurs qui sont, je crois, l'honneur de la personne humaine et des sociétés, que les énergies de tous devraient être résolument consacrées, au lieu de les mobiliser pour des guerres futures.

Le défi de la paix est jeté à toute la communauté internationale, et les circonstances historiques actuelles devraient permettre de le relever.

Puissent les débats qui auront lieu dans le cadre de cette commission et la vigilance des experts fournir réflexions et orientations qui permettent aux sociétés et à leurs responsables de mettre de moins en moins leur confiance dans les armes pour se consacrer de plus en plus à l'avènement d'une authentique communauté des nations.

M. KRAVCHANKA (Bélarus) (interprétation du russe) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement de votre élection à ce poste important et lourd de responsabilités. Il m'est particulièrement agréable de le faire, parce que vous êtes le représentant d'un pays voisin avec lequel nous établissons des liens étroits et amicaux, et avec lequel nous avons d'excellentes relations depuis des siècles. Je vous souhaite ainsi, et je souhaite à tous les membres de la Première Commission, de connaître le succès dans la réalisation des tâches de la Commission.

Je ne crois pas me tromper en disant qu'entre les Etats Membres des Nations Unies il existe aujourd'hui un consensus quant à l'appréciation de l'étape actuelle de l'évolution dans le monde, qui se caractérise par l'élimination de l'affrontement au profit de la coopération, et aussi par le désir des Etats de créer un nouvel ordre international fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies. Cette appréciation est confirmée par les mesures pratiques importantes qui ont été prises dans les domaines de la sécurité et du désarmement internationaux, du règlement des conflits régionaux et du renforcement du rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales. Ces mesures sont prises aux niveaux bilatéral et multilatéral, ou sur l'initiative d'Etats individuels.

M. Kravchanka (Bélarus)

De nombreux participants aux débats de la Commission ont souligné l'importance de ces mesures, notamment le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START), les initiatives récentes des Présidents de l'Union soviétique et des Etats-Unis dans le domaine du désarmement nucléaire et le Traité sur les forces classiques en Europe. Dans ces circonstances, la notion d'une course aux armements qui serait remplacée dans une certaine mesure par un processus de désarmement accéléré semble valable.

Il est certain que nous devons continuer à accorder une haute priorité à l'application de nouvelles mesures décisives afin de parvenir au désarmement nucléaire, un processus auquel participeraient toutes les puissances nucléaires. Nous appuyons cet appel et, en même temps, nous pensons que chaque Etat peut et doit contribuer au processus de désarmement nucléaire.

Le Bélarus s'efforce de contribuer le plus possible au règlement des questions de désarmement. Notre parlement s'est assigné la tâche de transformer la République du Bélarus en une zone exempte d'armes nucléaires et en un Etat neutre.

Pour atteindre ce but, qui a été annoncé dans la Déclaration de la souveraineté des Etats du Bélarus l'année dernière, nous avons présenté une initiative en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires comprenant le Bélarus, les trois Etats baltes, l'Ukraine et autres Etats qui souhaitent faire partie de cette zone.

Les événements de l'année dernière ont confirmé la justesse de notre jugement. Le temps est venu de faire le prochain pas en avant : mener des consultations valables avec toutes les parties intéressées sur les mesures concrètes relatives à la création de cette zone et sur les procédures, les méthodes et les dispositions à prendre pour lui donner une forme qui soit en accord avec le droit international. Nous sommes prêts à prendre part à ce processus.

Nombre de représentants à la Commission se sont inquiétés du sort futur des armes nucléaires situées sur le territoire des Républiques indépendantes de l'ancienne Union soviétique. A cet égard, je voudrais dire que la République du Bélarus ne cherche pas à acquérir des armes nucléaires et qu'elle envisage la possibilité d'adhérer au Traité sur la non-prolifération (TNP) et d'éliminer les armes nucléaires qui se trouvent sur son territoire

M. Kravchanka (Bélarus)

national. Nous ne voulons pas qu'un sort implacable nous entraîne un jour dans une situation imprévue, dans la destruction totale provoquée par une guerre thermonucléaire - vers l'apocalypse.

Le sort du potentiel nucléaire existant sur le territoire du Bélarus - son utilisation, son déploiement et son redéploiement, et le contrôle y afférent - peut et devrait être réglé uniquement avec la participation directe de la République du Bélarus et non derrière son dos. Cela s'applique également à toutes les autres composantes du potentiel militaire existant sur notre territoire.

Nous voyons une relation directe entre des concepts comme la souveraineté et le facteur nucléaire. La réalité nécessaire pour établir le premier concept dépend du rythme et des formes spécifiques nécessaires pour éliminer le second.

Nous comprenons parfaitement, bien sûr, la complexité et le caractère délicat des problèmes militaires et politiques qui se posent ici, et le fait que la solution à ces problèmes est subordonnée à la situation de l'Europe tout entière et aux positions prises par les autres pays.

M. Kravchanka (Bélarus)

C'est pourquoi le Bélarus juge indispensable de disposer des instances nécessaires pour procéder à cette fin au travail international qui s'impose. Fort de ces considérations, notamment, le Bélarus a demandé, au début de l'année, à la Conférence du désarmement, de devenir membre de cet important organe. J'espère qu'il sera fait droit à notre requête.

A l'heure actuelle, le Bélarus traverse une nouvelle étape sur la voie de l'instauration et du renforcement de son indépendance. Le 25 août dernier, le Parlement a donné à la déclaration sur la souveraineté statut constitutionnel et pris les dispositions relatives à l'indépendance politique et économique de la République. Le 19 septembre, il a été décidé d'appeler l'Etat "République du Bélarus". Au début d'octobre de cette année, le Parlement a adopté une déclaration sur les principes de politique étrangère, qui renouvelle l'attachement du Bélarus aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments fondamentaux du droit international.

Dans ses initiatives, la République du Bélarus compte sur l'appui de la communauté internationale et se déclare prête à coopérer, sur une base mutuellement avantageuse, dans tous les domaines et avec tous les Etats intéressés.

Au cours du présent débat, les délégations ont présenté de nombreuses idées et propositions intéressantes et constructives aux fins de garantir la sécurité internationale et le désarmement. Les réalités de la vie politique de la période d'après-affrontement créent des conditions favorables à l'examen positif de ces idées pour donner un souffle nouveau au dialogue multilatéral sur les questions de désarmement. Il convient de tirer au maximum parti de cette situation en se concentrant sur les aspects du désarmement où les efforts multilatéraux des Etats sont susceptibles de produire d'importants résultats pratiques.

La délégation du Bélarus partage le point de vue des délégations qui prônent l'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité à cet effet. L'absence de toute interdiction complète des essais d'armes nucléaires dans le mouvement mis en marche par la communauté internationale vers le désarmement constitue certainement l'une des plus graves lacunes, car l'application de cette mesure empêcherait le perfectionnement des armes nucléaires et éliminerait ce qui, probablement,

M. Kravchanka (Bélarus)

stimule le plus la rivalité nucléaire. L'arrêt et l'interdiction des essais nucléaires contribueraient en outre grandement à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Transformer le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans les trois milieux, signé à Moscou en 1963, en un instrument global est l'un des meilleurs moyens de réaliser l'objectif fixé de longue date : une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. La République du Bélarus recommande une étude plus poussée dans ce sens, en même temps que la poursuite des efforts dans d'autres directions. Nous nous félicitons que l'Union soviétique ait déclaré un moratoire d'un an sur les essais d'armes nucléaires. Nous invitons les autres puissances nucléaires à suivre cet exemple, car cela permettrait de progresser vers l'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence du désarmement doit elle aussi s'occuper de cette question de manière plus active.

Ces dernières années, le problème de la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres types d'armes extrêmement dangereux et de leurs techniques de fabrication est devenu particulièrement grave. Le potentiel technique et économique croissant des Etats, allié à la persistance ou à l'émergence de conflits régionaux, et plus encore aux visées agressives de certains Etats, comme dans le cas du golfe Persique, exige de l'ONU une attention sérieuse et immédiate. Plusieurs Etats ont déjà fait des propositions concrètes dans ce sens. En particulier, nous considérons très opportune la proposition faite par de nombreux Etats de commencer en 1993 le travail préparatoire de la Conférence de 1995 des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui pourrait conférer au Traité le statut juridique d'accord de durée illimitée.

L'interdiction des armes chimiques est aussi du domaine de responsabilité des Nations Unies. On a quelque peu progressé cette année à la Conférence du désarmement dans l'élaboration d'une convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques. On peut espérer que d'ici le milieu de l'année 1992 un accord sera intervenu sur l'ensemble du texte. Etant au nombre des auteurs du projet de résolution sur cette question, le Bélarus juge approprié que l'Assemblée générale demande à la Conférence du désarmement d'achever son travail au plus tôt. L'utilité d'une interdiction des armes chimiques s'affirme de jour en jour. L'utilisation, pendant la première

M. Kravchanka (Bélarus)

guerre mondiale, sur notre territoire, dans la région du lac de Naroch, d'armes chimiques a fait des milliers de victimes, et le Bélarus est bien décidé à veiller à ce que cela ne se reproduise plus, où que ce soit.

Nous avons des raisons d'être satisfaits des résultats du travail de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques, notamment pour ce qui est du règlement des questions du contrôle, d'une plus grande franchise et d'une plus grande confiance, qui ne manquera pas de contribuer au succès des travaux sur le renforcement du régime d'interdiction de ces armes meurtrières.

Non moins importante est la question de la réduction des forces armées et des armements conventionnels. Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe est un progrès sans précédent à cette fin. Ce traité, signé l'an dernier par 22 Etats européens, de même que les approches nouvelles de la coopération, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, confèrent une dimension nouvelle aux relations entre Etats et au maintien de la sécurité sur le continent. Le Bélarus, sur le territoire duquel se trouve une très forte concentration de forces armées, souhaite voir mises en oeuvre au plus tôt les dispositions du Traité et faire des progrès constants dans cette direction.

M. Kravchanka (Bélarus)

Nous oeuvrerons pour la ratification rapide du Traité.

Dans la situation actuelle, rien n'empêche les participants au processus d'Helsinki de reconnaître les réalités nouvelles dans le monde. Nous ne voyons pas pourquoi ils ne se fonderaient pas sur une participation du Bélarus, sur un pied d'égalité, à leurs importants efforts, qui détermineront l'avenir du continent à tant d'égards. La réunion des membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au niveau des ministres des affaires étrangères, prévue au mois de janvier prochain, pourrait fournir une occasion appropriée pour procéder de la sorte.

Dans le passé, pendant les sessions de l'Assemblée générale, les délégations bélarussiennes ont fortement mis l'accent sur la nécessité pour diverses instances des Nations Unies, notamment de leurs organes compétents, de se réorienter vers une harmonisation pratique de critères et de paramètres relatifs aux doctrines et structures militaires strictement défensives. C'est pourquoi nous nous félicitons du dialogue multilatéral entamé sur ces questions dans le cadre des Nations Unies et de l'étude sur les concepts défensifs, que prépare un groupe d'experts des Nations Unies.

Nous soulignons, comme l'avait fait notre délégation il y a un an, qu'il est grand temps d'examiner le thème "armement et écologie", et nous espérons que les Nations Unies étudieront la possibilité de prendre des mesures concertées dans ce domaine.

Dans sa déclaration, la délégation bélarussienne n'a pas cherché à évoquer tous les problèmes fondamentaux du désarmement. A notre avis, ce que nous devons faire avant tout maintenant est de nous consacrer à l'élaboration de mesures pratiques dans le domaine du désarmement, de chercher à obtenir la participation de tous les Etats à ce processus et de renforcer la position et les moyens des Nations Unies dans ce domaine d'activité extrêmement important.

M. GDAIA (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour ma délégation de vous présenter nos félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous voudrions également féliciter les autres membres du bureau. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre expérience, les réunions de cette commission auront des résultats fructueux.

M. Gdaia (Arabie saoudite)

Il ne fait pas de doute que cette commission a contribué et continuera à contribuer par des efforts considérables et indispensables à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, notamment dans la période actuelle. Cette instance internationale sert de façon efficace à cristalliser des positions communes visant à parvenir à des résultats raisonnables et rationnels, qui auront un effet positif sur la création d'un climat international pacifique où les nobles objectifs pour lesquels cette organisation internationale a été créée pourront être atteints.

Le monde est sur le seuil d'une nouvelle étape où l'ordre international connaît d'importantes transformations, sans précédent depuis la deuxième guerre mondiale, pour ce qui est de ses fondements et de ses orientations. Nous évoluons vers la création d'un nouvel ordre mondial, fondé sur les principes des Nations Unies et sur la légalité internationale.

Au moment même où le monde accueillait avec satisfaction l'aube de cette nouvelle ère et espérait vivement que l'élément de l'équilibre pouvait devenir la norme générale des relations internationales contemporaines, avec toutes les promesses qui en découlent, permettant de transcender les obstacles et les tragédies du passé, et était optimiste au seuil de cette nouvelle ère qui mettrait en avant la détermination des peuples du monde de régler leurs différends par des moyens pacifiques, de renoncer à l'usage de la force et de s'efforcer d'atteindre leurs objectifs nationaux et internationaux par le dialogue, l'entente et une action constructive, l'Iraq a surpris le monde entier en occupant l'Etat du Koweït. Ce faisant, il a violé tous les instruments internationaux et toutes les normes diplomatiques, mis en danger la paix et la sécurité régionales et internationales et provoqué un bouleversement profond dans le coeur de la nation arabe, qui était en train de passer de la désunion à l'unité et de la divergence à la convergence, et qui évoluait vers un rapprochement global sur le plan des sentiments, de l'esprit et de la pensée.

Maintenant que le Seigneur tout-puissant a assuré le succès des efforts de la communauté internationale pour arrêter l'agression et faire échec aux complots de la trahison et du mal, le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme, à l'instar de toute la communauté internationale, la nécessité pour l'Iraq d'appliquer pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité afin d'éviter une répétition de cette catastrophe internationale.

M. Gdaia (Arabie saoudite)

Les évolutions positives des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique et leur nouvelle volonté de réduire leurs armes de destruction massive sont autant d'événements qui tendent à nous donner un sentiment de sécurité accrue. Le monde est heureux de voir ces deux Etats prendre le chemin de la paix et de la coopération au lieu du chemin de la guerre et de l'affrontement, et de voir leurs rapports régis par l'équilibre de leurs intérêts plutôt que par l'équilibre de la terreur.

Dans ce contexte, le Royaume d'Arabie saoudite voudrait saluer l'initiative de grande envergure lancée récemment par le Président George Bush et la réponse du Président Mikhaïl Gorbatchev de l'Union soviétique concernant la réduction des armes nucléaires. Ces changements historiques poussent le monde entier à envisager de nouveaux horizons où des ressources pourront être affectées au développement international.

Le Royaume d'Arabie saoudite, poursuivant sa politique fondée sur son amour pour la paix, a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en a respecté les dispositions et s'est toujours efforcé de convaincre la communauté internationale de renoncer aux armes chimiques et bactériologiques et à toute autre arme de destruction massive.

Le Royaume d'Arabie saoudite a fait état à plusieurs reprises de son appui absolu aux initiatives visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans toute la région du Moyen-Orient. Nous n'avons jamais cessé d'affirmer que tous les Etats de la région, et notamment ceux dotés de capacités nucléaires, doivent se joindre aux efforts internationaux visant à interdire les armes nucléaires et toutes les autres armes de destruction massive dans notre région.

M. Gdaia (Arabie saoudite)

La région vitale du Golfe a souffert au cours de la dernière décennie et au début des années 90 des effets très douloureux de deux guerres. La première, entre l'Iraq et l'Iran, fut une guerre aux conséquences et dommages qui ont dépassé les frontières des deux Etats belligérants, allant jusqu'à miner certains des piliers fondamentaux sur lesquels reposent la sécurité et la stabilité de la région. La seconde guerre a été celle dans laquelle l'Iraq a plongé la région par son occupation du Koweït et ses menaces touchant la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats de la région.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite réaffirmer que le Royaume d'Arabie saoudite a fait tout son possible pour épargner ces deux guerres à la région. Ce n'est un secret pour personne que mon gouvernement a adopté cette politique, fermement convaincu qu'il était de la nécessité d'éviter tout conflit dans la région, qu'il soit régional ou international. Tout un chacun sait que nous n'avons jamais menacé ou provoqué un Etat quelconque parce que nous rejetons le principe du recours à la force dans les relations internationales.

La leçon de la crise koweïtienne est que la véritable menace à la sécurité du Golfe était régionale et non pas internationale. Dans ce contexte, il faudrait que les Etats de la région respectent tous les instruments internationaux et les principes du droit international. Le respect de la souveraineté et de l'indépendance de chaque Etat non seulement évite de créer des tensions dans la région, mais contribue également à renforcer la confiance, à démontrer des relations de bon voisinage et à confirmer les bonnes intentions. La sincérité dans les relations ouvre la voie à une coopération commerciale, économique et autre élargie; cette coopération va dans le sens des objectifs et aspirations des peuples de la région : une politique stable et la liberté de prendre en toute indépendance les mesures nécessaires à leurs intérêts et à leur sécurité.

Partant, et poussés par leur désir de promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région, le Royaume d'Arabie saoudite et les autres Etats arabes membres du Conseil de coopération du Golfe ont conclu avec la République arabe d'Egypte et la République arabe syrienne des accords qui ont été cristallisés dans la Déclaration de Damas comme un cadre général servant à encourager les bonnes relations et à renforcer la coordination entre ces

M. Gdaia (Arabie saoudite)

Etats, à tous les niveaux, selon les principes de la Ligue des Etats arabes et des Nations Unies. En outre, l'évolution positive des relations entre les Etats du Conseil de coopération du Golfe et la République islamique d'Iran, ainsi que les efforts faits en vue de développer ces relations nous permettront d'aborder une nouvelle étape dans l'avenir, celle d'une amélioration qualitative des relations entre tous les Etats de la région du Golfe. Nous sommes convaincus que ces relations fraternelles et cette coopération se refléteront positivement sur la stabilité et la sécurité de la région et le bien-être de ses peuples.

Alors que nous sommes au seuil d'une nouvelle ère où la réduction des armements sera le facteur essentiel des relations entre les Etats, nous formulons l'espoir que les questions économiques internationales bénéficient des fruits de ce mouvement. Nous espérons également que cela se traduira par une augmentation du développement international, étant donné les ressources rendues disponibles par le désarmement et la fin de la guerre froide.

Le souci des problèmes économiques et des questions de développement qui est le nôtre vient du fait que nous sommes un pays en développement. Nous savons par expérience combien les Etats du monde, dans leur grande majorité, souffrent en vue de satisfaire les aspirations de leurs peuples à un avenir florissant. C'est pourquoi nous avons toujours essayé d'aider de manière effective en consacrant nos ressources pour alléger les problèmes de développement des pays en développement. L'Arabie saoudite, en effet, a toujours offert une assistance inconditionnelle à ces peuples amis pour leur permettre de poursuivre dans la voie du progrès.

La sécurité des peuples ne peut être réalisée par les guerres, les destructions et la discorde. La solidarité internationale est un élément essentiel de notre monde contemporain; elle doit être issue de bonnes intentions car on ne saurait y parvenir si les intentions secrètes sont plus puissantes que les intentions déclarées des Etats. La sécurité est le résultat de la confiance, la confiance découle de la solidarité et la solidarité naît de la crédibilité; sans ces facteurs, la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être assurées.

M. Gdaia (Arabie saoudite)

Il nous incombe à tous, en tant qu'Etats, d'assumer la responsabilité de garantir un avenir libre des embûches et des erreurs du passé. Nous devons joindre tous nos efforts pour assurer un avenir où règnent la paix, la quiétude, l'entente et la confiance. Cela ne viendra que par le respect des instruments internationaux et des buts et principes de cette organisation internationale destinés à assurer la sécurité et à renforcer la paix.

M. KONIK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Comme l'a indiqué la délégation polonaise dans son intervention précédente au début de cette semaine, nous voudrions maintenant faire quelques brefs commentaires sur certains des problèmes abordés dans le rapport de la Conférence du désarmement de cette année (A/46/27). Le rapport est aussi volumineux que par le passé et couvre les résultats des travaux de la Conférence du désarmement en 1991.

Une lecture attentive révèle que le processus de négociation à Genève n'a pas été imperméable aux changements profonds qui se déroulent maintenant sur la scène internationale. Ceci est particulièrement vrai à propos des négociations sur les armes chimiques. Les progrès considérables réalisés au cours de l'année 1991 dans les travaux du Comité spécial sur les armes chimiques ont été reflétés dans sa "Structure préliminaire d'une convention sur les armes chimiques" (A/46/27, p. 61). Ma délégation applaudit à cette indication tangible de l'avancement des travaux de la Conférence du désarmement.

Un élan nouveau a été donné aux négociations sur les armes chimiques grâce à l'initiative du Président Bush, en particulier par l'engagement des Etats-Unis de détruire inconditionnellement tous leurs stocks d'armes chimiques dans les 10 ans qui suivront l'entrée en vigueur de la convention et d'interdire l'emploi, quelle qu'en soit la raison, des armes chimiques contre tout Etat, y compris les représailles.

Mon gouvernement est très heureux de cette initiative. L'élan ainsi ajouté au processus de négociation ne doit pas être perdu; nous pensons que tous les efforts possibles doivent être faits pour appliquer le mandat permanent, tel qu'amendé, de la Conférence du désarmement pour les négociations sur les armes chimiques, afin d'aboutir au cours de 1992 à un accord final sur l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

M. Konik (Pologne)

Selon le rapport à l'examen, des mesures importantes ont déjà été prises dans ce sens cette année. Je songe tout d'abord et surtout à l'inclusion dans la portée de la future convention d'une disposition sur l'interdiction totale de l'emploi des armes chimiques, au retrait de la notion de stock de sécurité de 2 % et à l'acceptation d'une date limite de 10 ans pour la destruction des armes chimiques et des installations de fabrication.

La structure du projet de convention a été complétée par l'inclusion des articles X et XI.

M. Konik (Pologne)

Leurs dispositions portent, respectivement, sur l'assistance en cas d'utilisation ou de menace d'utilisation des armes chimiques, le développement économique et technologique, les mesures propres à retresser une situation et à garantir le respect, y compris les sanctions, la procédure d'amendement et le règlement des différends. En outre, les progrès réalisés dans les domaines juridique et institutionnel, y compris la question éminemment complexe de la compétence et du contrôle, ouvrent la voie à la solution d'autres problèmes dans ce domaine également.

Une question essentielle non encore résolue concerne la vérification. Sans aucun doute, la clef d'un système de vérification efficace est un accord sur l'inspection par mise en demeure. Nous considérons que cette notion d'inspection représente une nouvelle génération des mesures de vérification. Les concepts d'ouverture et de transparence dans les questions militaires ont également pris, ces dernières années, une place d'une importance croissante dans les efforts de désarmement. Etant donné l'amélioration dans l'atmosphère internationale, particulièrement le fait que les vieilles rivalités et les anciens affrontements ont cédé le pas à la coopération, il devrait être maintenant beaucoup plus facile d'ouvrir la voie à une vérification systématique que ce n'était le cas il y a quelques années à peine. Ceci non seulement dans l'intérêt d'une mise en oeuvre efficace de la convention elle-même, mais aussi dans l'intérêt d'une vérification efficace des futurs accords de désarmement. L'inspection par mise en demeure peut répondre aux besoins de sécurité des Etats qui deviendraient parties à l'avenir à la convention sur les armes chimiques. Nous ne fermons pas les yeux face à des questions aussi légitimes que de savoir comment prévenir d'éventuels abus et comment protéger les informations confidentielles non liées à la convention. A notre avis, la meilleure façon de résoudre ces problèmes est de mettre au point des procédures appropriées que chacun puisse accepter. Le matériel accumulé au cours de nombreuses années de négociations rend cette tâche absolument réalisable. Le moment est maintenant venu de mettre la dernière main aux dispositions et procédures de l'inspection par mise en demeure. De l'avis de la délégation polonaise, c'est là pour nous la tâche la plus urgente, si nous voulons réellement que la convention soit mise au point d'ici 1992.

M. Konik (Pologne)

La Pologne se réjouit des progrès réalisés dans le domaine des procédures de vérification dans l'industrie chimique. L'extension des activités de vérification de façon à englober "les installations inscrites au tableau 3" et "les installations exploitables" contribue à accroître notre confiance dans le fait que l'industrie chimique ne sera pas utilisée à des fins interdites par la convention. En même temps, il nous faut trouver un mécanisme de sélection approprié afin d'élaborer un système totalement étanche et efficace du point de vue du coût, sans pour autant porter préjudice au facteur de dissuasion, si essentiel si l'on veut que la vérification soit empreinte de signification. Etant donné le grand nombre éventuel d'installations devant faire l'objet d'inspections sur place dans le contexte de l'article VI, la seule solution est d'envisager pour les Etats parties un rôle dans le processus de sélection. Une mise en oeuvre harmonieuse et efficace de la convention contribuerait à alléger les préoccupations actuelles relatives à des situations pouvant éventuellement prêter à conflit et découlant du rôle des Etats parties dans l'identification des installations devant être inspectées. Outre ce que je viens de dire sur les dispositions en matière de vérification, d'autres questions restent encore à régler, telles que la composition, les fonctions et les pouvoirs de prise de décisions du Conseil exécutif, ainsi que le financement de la future organisation. Ce sont là des questions importantes dont la solution, d'une manière qui soit acceptable par toutes les parties intéressées, sera plus aisée une fois que l'on sera tombé d'accord sur le régime de vérification.

La délégation de la Pologne est convaincue qu'avec une véritable volonté politique de rechercher activement des solutions de compromis raisonnables, la Première Commission devrait pouvoir, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, présenter un projet de convention sur une interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, pour approbation et signature par les Membres des Nations Unies. Ceci pourrait couronner un processus commencé il y a de nombreuses années pour éliminer les armes chimiques. Cette année, conformément à une longue tradition, le Canada et la Pologne proposeront à la Première Commission un projet de résolution demandant instamment à la Conférence du désarmement de faire en sorte que le scénario mentionné ci-dessus puisse être prolongé jusqu'en 1992.

M. Konik (Pologne)

Pour être véritablement efficace, la convention sur les armes chimiques doit bénéficier d'une adhésion universelle. La responsabilité de la réalisation de ce but n'incombe pas uniquement aux Etats participant au processus de négociation. C'est pourquoi ma délégation se réjouit des déclarations d'intention de nombreux Etats de devenir signataires de la convention dès l'origine. Comme on le sait, la Pologne a d'ores et déjà fait une telle déclaration. Nous voudrions lancer un appel à d'autres Etats leur demandant de faire des déclarations semblables.

De même, nous saluons avec satisfaction les déclarations concernant le retrait des réserves au Protocole de Genève de 1925 et nous demandons instamment aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de lever leurs réserves au plus tard au moment de l'entrée en vigueur de la convention.

Je me suis étendu un peu longuement sur la question de l'interdiction des armes chimiques. Ceci ne signifie pas, bien entendu, que ma délégation ne comprenne pas l'importance d'autres points à l'ordre du jour de la Conférence. Les questions nucléaires, en particulier les efforts tendant au désarmement nucléaire, sont en effet d'une importance vitale. Ainsi que la délégation polonaise l'a fait remarquer dans sa première intervention, la mise en oeuvre du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI), la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et la récente initiative sur les armes nucléaires prise par le Président Bush - à laquelle l'Union soviétique a répondu de façon réciproque - sont des signes de profonds changements dans ce domaine. Nous nous félicitons de ce processus et nous espérons qu'il améliorera aussi considérablement le climat en faveur d'une approche multilatérale des questions de désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement a consacré cette année une grande attention à différents aspects du désarmement nucléaire. Elle a réussi dans ses efforts visant au rétablissement rapide du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Le rapport soumis à notre examen montre que la Conférence est une instance utile pour un dialogue visant à identifier les moyens les meilleurs et les plus prometteurs pour aborder cette question. Nous nous félicitons en particulier de l'excellent travail réalisé par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationale en

M. Konik (Pologne)

vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, auquel la Pologne a activement participé. A cet égard, nous croyons que le moratoire unilatéral sur les essais nucléaires souterrains, annoncé récemment par le Président Gorbatchev, donnera un élan nouveau aux futurs travaux du Comité spécial. Il serait souhaitable que le moratoire soviétique entraîne une réponse positive de la part d'autres puissances nucléaires également.

La délégation polonaise se félicite aussi de l'échange de vues utile, lors de réunions officieuses à la Conférence du désarmement, sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et sur la prévention d'une guerre nucléaire. Nous estimons qu'un tel débat est d'une valeur inestimable, étant donné l'évolution graduelle des perceptions quant au rôle des armes nucléaires dans la préservation de la stabilité et de la sécurité du monde.

Nous sommes heureux que le Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ait commencé ses travaux plus tôt que par le passé et qu'il ait tenu des discussions de fond fort intéressantes. En particulier, ma délégation aimerait que l'on prenne acte de sa satisfaction au vu des travaux réalisés sur les aspects relatifs à la terminologie dans les domaines de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de la vérification antisatellite et des mesures de confiance liées aux activités dans l'espace. Il convient de remercier également les Amis du Président. Nous pensons que cet exercice offre une occasion supplémentaire et bienvenue de rechercher des domaines de convergence de vues. A notre avis, un des aspects que nous devrions examiner, outre les mesures de confiance, concerne la prise d'éventuelles mesures de coopération dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique aux fins de vérification du désarmement.

Nous partageons l'avis contenu dans les conclusions du rapport de la Commission concernant l'importance et l'urgence qu'il y a à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En conséquence, nous appuyons sa recommandation visant au rétablissement du Comité spécial au début de la session de 1992.

M. PORTER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai que quelques brèves observations à faire. La déclaration faite par les Etats-Unis ici même le 15 octobre contient un paragraphe qui décrit brièvement le régime d'élimination des armes et de vérification prévu par les résolutions 687 (1991), 707 (1991) et 715 (1991) du Conseil de sécurité. Dans ce paragraphe figure une phrase qui, à cause d'une regrettable erreur d'impression dans le texte préparé, dit que le programme de surveillance à long terme prévu par ce régime vise à empêcher l'Iraq de reconstituer ses capacités d'armes classiques. Les termes "armes classiques" sont, on l'aura compris, inexacts et doivent être remplacés par les termes "capacités d'armes de destruction massive et de missiles".

La délégation des Etats-Unis demande que cette correction figure dans le procès-verbal pertinent des délibérations de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais) : J'informe les représentants qu'une erreur d'ordre technique s'est produite lors de l'impression de la liste des membres de la Première Commission, telle qu'elle figure maintenant au document A/C.1/46/8. En conséquence, plusieurs délégations n'apparaissent pas correctement dans ce document. J'ai été informé par la Section du contrôle des documents du Secrétariat qu'une version corrigée de ce document sera disponible lundi prochain 28 octobre.

La séance est levée à 11 h 45.